

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 06 avril 2017

Convocation du 17/03/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/04/2017.

L'an deux mil dix-sept, le six avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Nicolas DAVIAUD, Christophe GAIGNON

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, excusés

Bon pour pouvoir : Mireille FOURMOND à Yvonne FREMONT.

DCM 2017-26

Compte administratif Lotissement « La Croix du Jubilé »

Sous la présidence de Monsieur Roger FRESNEAU, 1^{er} Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement « La Croix du Jubilé » 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 3 500.00 €
Recettes 0.00 €

Investissement

Dépenses 0.00 €
Recettes 0.00 €

	Résultat clôture au 31/12/2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat exercice 2016	Résultat clôture au 31/12/2016
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	-10 749.70	0.00	-3 500.00	- 14 249.70
Total	- 10 749.70	0.00	- 3 500.00	- 14 249.70

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire de La Breille-Les-Pins, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget lotissement « La Croix du Jubilé » 2016.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 10/04/2017

Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 11/04/2017
Et de la publication, le 11/04/2017

